

FORMATION

FEEBat T6 : Le jeu des acteurs et la vie du projet

DATES DE FORMATION :

26 janvier 2026 (Classe virtuelle)

4 février 2026 (En salle)

Formation en présentiel :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy—2 Rue Bastien-Lepage, 54000 Nancy

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

OBJECTIFS professionnels

Identifier, s'approprier et mettre en œuvre des compétences relationnelles (« softskills »), organisationnelles et de pilotage tout au long de la chronologie du projet de rénovation énergétique.

RESUME

Vous souhaitez partager avec vos étudiants la dimension humaine et les principales postures de l'architecte tout au long de la vie du projet ? Vous souhaitez mieux appréhender la valeur ajoutée d'un pilote de projet de rénovation énergétique, au-delà de ses connaissances techniques, savoir-faire, et expériences ?

Ce module propose des techniques pour apprendre à gérer les interactions avec les professionnels et les relations avec les non- professionnels. Vous aborderez en particulier les enjeux suivants : comprendre et se faire comprendre des parties prenantes, rassembler les différents acteurs autour d'un projet partagé, piloter et manager en temps réel l'engagement de chacun, constater et arbitrer au service de solutions réalistes et assumées, impliquer les occupants et gestionnaires dans l'usage du bâtiment rénové, évaluer la réussite du projet et en tirer des enseignements.

INTERVENANT

Françoise CHAUDRILLIER | Spécialiste de l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments.

Public

Tout personnel enseignant dans une École Nationale Supérieure d'Architecture et paysage.

Pré-requis :

Pas de pré requis nécessaire pour suivre cette formation.

Durée

1,5 journées :

26/01/2026 – Classe virtuelle à distance de 12h-13h.

26/01/2026 - 04/02/2026 – E-learning de 2 heures à suivre en autonomie.

04/02/2026 – en présentiel de 9h à 17h30.

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée. Attestations de présence et de fin de formation. Validation des acquis par QCM.

Date limite d'inscription–Contact

15/12/2026

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88

En complément :

Accès à une bibliothèque de ressources pédagogiques dédiées : 15 heures d'activités libres de droits à déployer avec les étudiants.

- Approche par compétences : Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents partenaires. Intégrer et retranscrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable
- Ressources pédagogiques à adapter librement : Guides d'animation de séquences pédagogiques, Kit pour animer des jeux de rôles : construction d'un compromis et arbitrage de conflits. Modules e-learning et vidéos...Bibliographie et accès aux ressources gratuites publiées par Ademe, AQC...

PEDAGOGIE

- Quiz.
- Jeux de rôles.
- Études de cas.
- Brainstorming.
- Parcours e-learning à suivre à son rythme.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session

Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE -
62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

Coût de la formation**Inscription gratuite dans la limite des places disponibles**

Le suivi de cette formation est valorisable dans le cadre de l'obligation déontologique de formation des architectes inscrits au tableau de l'ordre des architectes

Repas pris en charge par l'école d'architecture.

Contact, informations et référent PSH :

Envirobat Grand Est- ARCAD LQE
Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Contact référent ENSAN pour toutes questions internes à l'école d'architecture :

ENSA de Nancy
Jean-Renaud BISCARATI |
03-89-30-81-20 rh@nancy.archi.fr

Le jeu des acteurs et la vie du projet

<p>● Se lancer</p> <p>1 heure</p> <p>de 12h à 13h</p>	<p>Dynamique de groupe</p> <p>Ecoute active</p>	<p>Préparation du parcours e-learning</p> <p>Ce module se déroule en classe virtuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Créez un dynamique de groupe et précisez les attendus de la formation. – Se familiariser avec des premières notions d'écoute active. – Présenter le test de positionnement.
<p>● Acquérir et conforter ses connaissances</p> <p>2 heures</p>	<p>Test de positionnement</p> <p>Parcours personnalisé</p>	
<p>● Tester</p> <p>1 jour</p> <p>de 9h à 17h30</p>	<p>Atelier 1</p> <p>Construire un compromis acceptable et accepté</p>	<p>objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> – Créez un dynamique de groupe et précisez les attendus de la formation. <p>objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> – Interactions entre l'architecte et les différents acteurs de la rénovation énergétique. <p>objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> – Présenter le test de positionnement. <p>objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mesurer la réussite d'un projet.
<p>● Appliquer et enseigner</p> <p>15 heures d'activités</p>	<p>Approche par compétences</p>	<p>Atelier 2</p> <p>Gérer les aléas du chantier</p> <p>Atelier 3</p> <p>Résoudre un problème durant le chantier</p> <p>Atelier 4</p> <p>Arbitrer les conflits</p> <p>exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> – Adopter une posture d'écoute et témoigner d'une capacité à la reformulation pour instaurer un dialogue constructif avec les différents partenaires. – Intégrer et retranscrire les attentes de ses interlocuteurs au sein de la conception d'un projet éco-responsable. <p>exemples</p> <ul style="list-style-type: none"> – Guides d'animation de séquences pédagogiques, Kit pour animer des jeux de rôles: construction d'un compromis et arbitrage de conflits. – Modules e-learning et vidéos... – Bibliographie et accès aux ressources gratuites publiées par Ademe, AQC...

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION

FEEBat T6: Le jeu des acteurs et la vie du projet

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP..... Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité :Ne pas remplir Effectifs :Ne pas remplir

N° Siret :Ne pas remplir

OPCO (Opérateur de compétence) :Ne pas remplir

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1(aucun) à 10(expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00€	0,00 €	0,00 €

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est - ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : Envirobat Grand Est - ARCAD LQE - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est - ARCAD LQE s'entend assujetti à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 5 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit au cours de la formation, consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE :

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit en cours de formation, consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobat Grand Est - ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 5 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation. En cas d'annulation dans les 7 jours précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 23/12/2024 - CD

